Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_194-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24/11/2025
Délibération n°27

L'an deux mille vingt-cinq, lundi vingt-quatre novembre à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi dix-sept novembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	52
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Laetitia BARREAU, déléguée de Fégréac, donne Pouvoir à Jérôme RICORDEL, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE, Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD, Jean-Luc LEVESQUE, délégué de Pipriac, Denis HUET, délégué de Rieux, Nathalie BERTY, déléguée de Sixt-sur-Aff, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Bernard RYO, Maire de Béganne, Rémi BESLE, délégué de Plessé

Secrétaire de séance : Daniel GLOUX

AMENAGEMENT – ORGANISATION D'UN SERVICE REGULIER DE TRANSPORTS SCOLAIRES – SIRSEEP BRUC-SUR-AFF - LIEURON

La présente délibération a pour objet d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 24 000 euros au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire des Etablissements Privés de Bruc-sur-Aff et de Lieuron (SIRSEEP).

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président

REDON Agglomération a délégué au SIRSEEP de Bruc-sur-Aff et de Lieuron le service public de transports d'élèves, afin d'assurer la desserte des écoles primaires de Bruc-sur-Aff et de Lieuron.
Par courrier du 17 octobre 2025, le SIRSEEP a fait part de difficultés financières, et a sollicité une subvention exceptionnelle de 24 000 euros, qui permettront notamment de disposer de crédits suffisants pour renouveler à terme la flotte des cars scolaires.
Afin de ne pas mettre en difficulté la solidité financière de la structure, il convient de faire droit à cette demande.

VU la délibération n°2022_167 du 28 novembre 2022 relative au renouvellement de la convention de délégation de compétence des transports scolaires avec le SIRSEEP de Bruc-sur-Aff et de Lieuron ;

VU la convention du 9 janvier 2023 relative à la délégation de la compétence transport scolaires, conclue entre REDON Agglomération et le SIRSEEP de Bruc-sur-Aff et de Lieuron ;

VU la demande de subvention du SIRSEEP de Bruc-sur-Aff et de Lieuron en date du 17 octobre 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité de ne pas mettre en difficulté la situation financière du SIRSEEP.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_194-DE

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 24 000 euros au SIRSEEP de Bruc-sur-Aff et de Lieuron ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 24/11/2025

Le Secrétaire de séance,
Daniel GLOUX

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34